



Rue Léon Morel, 1  
5032 ISNES

**Contact** : Frédéric Rasic, Directeur général

[s.fresnault@imio.be](mailto:s.fresnault@imio.be)

Tel : 081/58.61.00

Fax : 081/58.61.29

Administration communale de Froidchapelle  
A l'attention des Bourgmestre et Echevins  
Place Albert I, 38  
6440 FROIDCHAPELLE

Isnes, le 08 novembre 2019

**Concerne : Assemblées générales ordinaire de l'intercommunale IMIO – convocation des associés.**

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à notre prochaine Assemblée générale qui aura lieu le

**Jeudi 12 décembre 2019 à 18h00.**

dans les locaux de **La Bourse – Centre de Congrès** – Place d'armes, 1 - 5000 NAMUR.

**Ordre du jour :**

1. Présentation des nouveaux produits et services.
2. Présentation du plan stratégique 2020-2022.
3. Présentation du budget 2020 et approbation de la grille tarifaire 2020.
4. Désignation d'un administrateur : monsieur Eric Sornin représentant les CPAS.

Nous vous saurions gré de veiller à ce qu'une réunion de votre Conseil communal se tienne avant cette date afin de lui permettre de délibérer sur les ordres du jour de nos Assemblées Générales.

Une seconde assemblée générale ordinaire est dès à présent convoquée pour le **mercredi 18 décembre** 2019 à 18 heures, dans les locaux d'**IMio** - Parc Scientifique Créaly - Rue Léon Morel, - 5032 les Isnes (Gembloux). Celle-ci délibérera valablement sur les objets figurant à l'ordre du jour, quelle que soit la représentation en application de l'article 28 des statuts. Cette convocation sera rétractée si le quorum de présence est atteint lors de la première assemblée générale.

Nous vous invitons à télécharger les annexes à partir du 12 novembre 16h00 ainsi que le modèle de délibération à l'adresse suivante :

<http://www.imio.be/documents>

avec le login : mandataire

le mot de passe : mandatairelmio

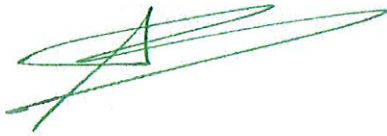
Attention au « I » majuscule d'IMIO

**ATTENTION !** Cette convocation n'est pas envoyée à vos représentants. Nous vous prions dès lors de les informer.

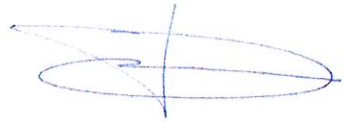
**Dans la cas où** vos 5 représentants n'ont pas été désignés, merci de nous faire parvenir le document de délégation à télécharger également sur notre site.

Conformément à l'article L1523-13§1<sup>er</sup> (alinéas 4 et 5) du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation, la séance de l'assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées depuis 6 mois au moins sur votre territoire.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.



Pour IMIO,  
M. MARC BARVAIS  
Président



Pour IMIO,  
M. FREDERIC RASIC,  
Directeur Général.